



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT AJOUTENT LEURS VOIX À CELLES DES AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC POUR LA GESTION DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

**Trois-Pistoles, le 19 décembre 2016** - Les huit préfets de la région du Bas-Saint-Laurent demandent au gouvernement du Québec de leur confier la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), institué lors du dépôt du projet de loi n° 122 et qui sera financé, à terme, à hauteur de 100 M\$ annuellement. Les élus revendiquent ce pouvoir et cette autonomie en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, comme stipulé dans ce même projet de loi déposé le 6 décembre dernier à l'Assemblée nationale.

En conférence de presse, il a été rappelé que le premier ministre, M. Philippe Couillard, avait lui-même déclaré que les MRC sont le bon niveau pour le développement régional et que cette orientation doit se refléter dans toutes les décisions gouvernementales, surtout en matière de développement économique. Or, l'absence de modalités claires quant à la gestion du nouveau fonds suscite des questionnements légitimes et les élus du Bas-Saint-Laurent interpellent le gouvernement et les députés de l'Assemblée nationale afin qu'ils clarifient cette question le plus rapidement possible et ainsi mettre fin à l'incertitude quant à la gestion de ce fonds. Des rencontres avec les députés sont également prévues.

#### **La gestion du FARR aux MRC**

*« À la signature du pacte fiscal, en 2014, le gouvernement a signifié qu'il donnerait plus de pouvoir aux municipalités et aux MRC. À la lumière du projet de loi déposé, nous invitons aujourd'hui le gouvernement à agir en ce sens, notamment en confirmant que la gestion de ce Fonds ira aux MRC. »,* de mentionner M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska, représentant de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent et vice-président de la Fédération québécoise des municipalités. *« Les élus sont imputables face à leurs citoyens et sont donc en mesure d'offrir une gestion efficace et cohérente en lien avec les besoins des communautés. Nous le faisons déjà, notamment avec le Fonds de développement des territoires dans lequel nous suggérons que le FARR soit intégré »* ajoute-t-il.

Lors de la conférence de presse, les huit préfets du Bas-Saint-Laurent ont rappelé que leur MRC respectives avaient fait leur devoir et que leurs différents modèles d'organismes de développement économique démontrent qu'elles ont adapté leurs services aux réalités de chacun de leurs territoires et que la modulation tant réclamée par le monde municipal depuis longtemps porte fruits dans tout le Bas-Saint-Laurent.

### **Le CRD, un outil à l'image des MRC**

Les élus de la région partagent la position mainte fois réitérée par le gouvernement à savoir qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles structures ou processus complexes. La MRC est le palier reconnu, il doit pouvoir agir.

Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, le Collectif régional de développement, créé au lendemain de l'abolition de la *Conférence régionale des éluEs*, est l'outil tout désigné pour se concerter et décider ensemble des projets structurants régionaux. « *Pour nous, cette nouvelle enveloppe doit être déployée selon les priorités locales et régionales et seules les MRC, palier de gouvernance reconnu, sont capables de regrouper les différents partenaires composant les collectivités dans une démarche commune de développement. Un ministère ou toute autre organisation gouvernementale ne peut être guidé par la même sensibilité* », soutient monsieur Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette et président du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. « *Lorsque la réalisation d'un projet nécessite une intervention sur le territoire d'une région, nos MRC sont également les mieux habilitées pour effectuer des choix respectant à la fois la volonté des collectivités et des intervenants régionaux, et ce, dans le respect des règles gouvernementales* » ajoute-t-il.

### **Les élus du Bas-Saint-Laurent parlent d'une même voix**

Les élus de la région du Bas-Saint-Laurent demandent ainsi au gouvernement du Québec d'agir pour le bien des régions et de rendre ces fonds disponibles rapidement. « *Nous demandons que le gouvernement suive la voie qu'il a lui-même tracée, que ces sommes, dédiées au développement régional, soient administrées par nos MRC selon les besoins de nos concitoyens. Le Bas-Saint-Laurent est reconnu depuis toujours pour sa forte culture de concertation, les MRC seront en mesure de convenir ensemble et de mettre en œuvre les projets les plus porteurs pour notre région* » affirment ensemble les élus afin de faire résonner la voix de la région jusqu'à Québec.